



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E105176

VALABLE JUSQU'AU 31/01/2026

ÉDITÉ LE 15/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2008

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
7 000

Raison sociale : GELEBART

ZA DE PRAT AR CH EFF
29870 COAT-MEAL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BREST CEDX 2 2008B631

Siret : 508 705 977 00033

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 5033703

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001582885/6

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001582885/6

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2024

Téléphone : 02 98 89 81 92

Portable : 0680107158

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@sasgelebart.fr

Responsabilité légale :
GELEBART DAVID PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	02/03/2023
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	01/02/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	01/02/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	01/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/02/2023
o Fenêtres de toit	02/03/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/02/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/02/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	02/03/2023
o Isolation des combles perdus	01/02/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.